



COOPÉRATIONS



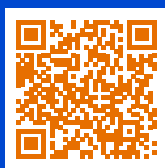
LE PROJET
ASSOCIATIF
2026-2030
D'HOSMOZ



hosmoz

Faire grandir la valeur par l'inclusion

DÉCOUVREZ LE FILM MANIFESTE D'HOSMOZ



Voir la vidéo

LE MOT DU PRÉSIDENT

ENSEMBLE, FAVORISONS UNE ÉCONOMIE DES ALLIANCES
CONJUGUANT SENS ET PERFORMANCE

Hosmoz est une marque créée par le Réseau Gesat dans une dynamique de confiance et d'ouverture.

Sa signature « Faire grandir la valeur par l'inclusion » est porteuse d'**ambitions** car nous croyons fermement que **l'inclusion crée de la valeur**. En veillant à donner à chaque personne sa place dans la société, quelles que soient les différences et singularités, nous contribuons à construire **un modèle plus juste et durable, mais aussi plus innovant et performant.**

En tant que **réseau économique** des Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées, Hosmoz crée depuis 45 ans **la rencontre entre ces prestataires inclusifs et leurs clients actuels et futurs** : nous œuvrons au développement d'affaires et à l'évolution du modèle économique des ESAT et Entreprises Adaptées pour soutenir plus largement **l'épanouissement, la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap** qui y montent en compétences et y exercent quotidiennement leur métier.

Compte-tenu des nouveaux enjeux sociétaux et des attentes des entreprises privées et organismes publics, **les ESAT et Entreprises Adaptées doivent poursuivre leur mission en accélérant la coopération avec les structures de l'Économie Sociale et Solidaire afin d'apporter des solutions plus globales à leurs clients.** Hosmoz accompagnera cette dynamique en capitalisant sur son **rôle fédérateur** auprès de ces organisations pour créer de la valeur **au service d'une meilleure inclusion des professionnel·les en situation de handicap.**

Voilà notre force depuis toujours : Hosmoz s'appuie sur ses réseaux et sa connaissance tant de l'offre des ESAT et des Entreprises Adaptées que des attentes des entreprises privées et organismes publics. Pour poursuivre notre action et devenir **le partenaire incontournable en matière de développement des achats inclusifs**, nos trois missions historiques "promouvoir, accompagner, développer", s'affinent au service de l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous vous invitons dans les pages qui suivent à découvrir cette vision, approuvée lors de notre Conseil d'Administration du 28 mai 2026.

Daniel HAUGER
Président d'Hosmoz



PANORAMA DES PRESTATAIRES INCLUSIFS

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS*) est une forme d'économie présente dans l'ensemble des secteurs d'activité et qui met **l'humain au cœur de ses actions et réflexions**. L'ESS regroupe coopératives, mutuelles, fondations, associations fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, ainsi que les sociétés commerciales ayant obtenu l'agrément ESUS*.



[En savoir +](#)

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS (TIH*)

80 000 professionnel·les

Des **profils experts** positionnés principalement dans les métiers des prestations intellectuelles

Un **ancrage territorial** dans toutes les régions, avec une concentration en Île-de-France et dans les grandes villes

SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE*)

Atelier et Chantier d'Insertion (ACI*)

Entreprise d'Insertion (EI*)

Association Intermédiaire (AI*)

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI*)

Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI*)

SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ (STPA*)

Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)

Entreprise Adaptée (EA*)

Entreprise Adaptée de Travail Temporaire (EATT*)

4 600 organisations ayant embauché 170 000 professionnel·les éloigné·es de l'emploi en 2024

Positionnées dans **19 pôles de compétences**

Un **maillage territorial très dense**, avec une structure toutes les 8 communes en France

2 600 structures offrant des opportunités d'emploi à 172 000 professionnel·les en situation de handicap*

Positionnées dans **14 pôles de compétences** et 200 filières métiers

Un **maillage territorial dense**, avec une structure toutes les 14 communes en France

* Cf glossaire p. 22-23

Données issues de l'Observatoire des achats inclusifs, une étude Hosmoz réalisée par OpinionWay, en partenariat avec Linklusion, le Marché de l'inclusion et l'ObsAR, septembre 2025

SOMMAIRE

45 ANS D'HISTOIRE AU SERVICE DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis 1982, Hosmoz œuvre en tant que tête de réseau économique des ESAT et Entreprises Adaptées. En facilitant les échanges économiques entre ces structures inclusives et leurs futurs clients, l'association soutient l'insertion professionnelle de plus de 170 000 personnes en situation de handicap.

Le premier Atelier Protégé (aujourd'hui, Entreprise Adaptée) a été créé en 1957 à Aubervilliers et c'est en 1960 que le premier Centre d'Aide par le Travail (aujourd'hui, ESAT) voit le jour à Lyon.

La construction du cadre réglementaire et juridique du Secteur des ESAT et Entreprises Adaptées actuel a évolué au fil des décennies.

La mise en application de cette législation a été portée essentiellement par le milieu associatif pour concevoir les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dès 1973, les organisations naissantes de regroupement d'Ateliers Protégés et de Centres d'Aide par le Travail ressentent la nécessité de mieux se connaître et d'échanger pour accroître la promotion de leurs structures, permettre leur développement économique et assurer au mieux leur mission d'insertion des professionnel·les handicapé·es.

En 1982, le G.E.S.T. (Groupement des Établissements de Services et Travaux) est constitué officiellement en Association, loi du 1^{er} juillet 1901; c'est la naissance de ce qui deviendra Hosmoz.

L'association prend rapidement son essor et **favorise le développement d'activités et de relations contractuelles avec des entreprises comme EDF, GDF, France Télécom...**

Elle assure également la promotion du secteur en étant présente sur des salons professionnels et facilite l'émergence de nouvelles activités.

Face aux exigences législatives, à l'instar de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH*) de 1987 puis de la loi Handicap de 2005, de grandes entreprises partenaires du G.E.S.T. lui proposent de faire évoluer son modèle associatif pour mettre en place **une organisation et des outils permettant d'aller plus loin dans l'intermédiation économique.**

L'association G.E.S.T. devient alors le Réseau Gesat.

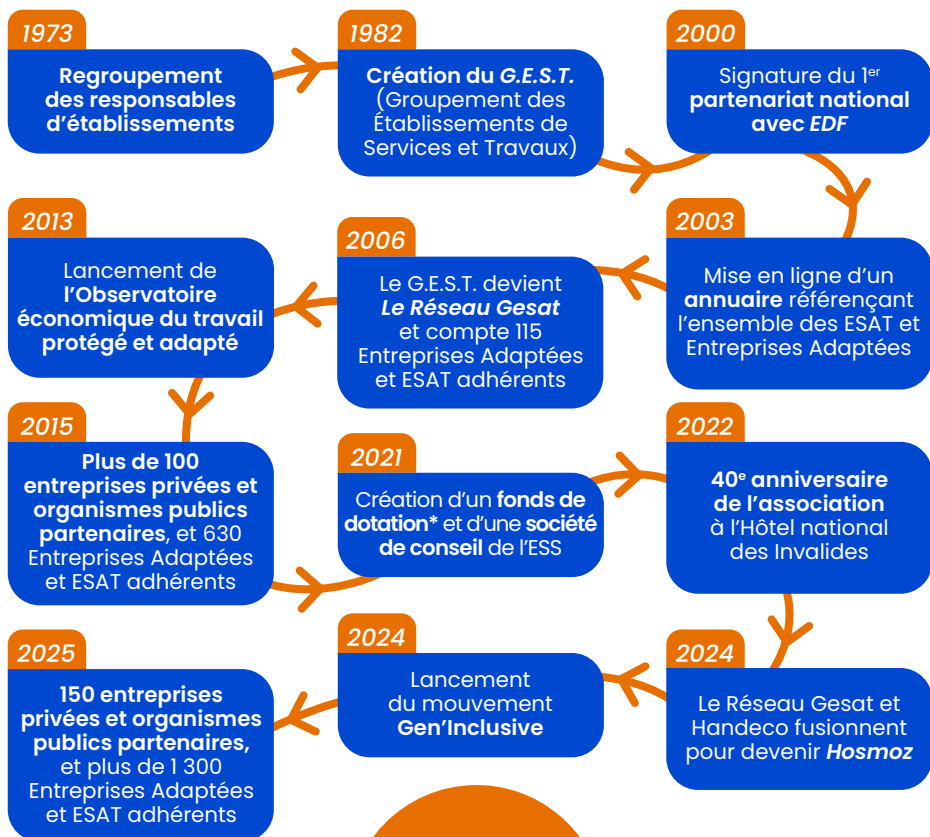
Quelques mois après avoir célébré son 40^e anniversaire, le Réseau Gesat annonce un rapprochement avec l'association Handeco pour devenir officiellement en 2024 l'unique réseau économique nationale des ESAT et Entreprises Adaptées, baptisé Hosmoz.

* Cf glossaire p. 22-23

“ **Humanité ! Engagement ! Partage ! Recherche d'excellence !** C'est sur ces valeurs qu'en 1982 notre association s'est constituée. C'est sur ces valeurs que nous avons imaginé, recherché et construit les moyens de réaliser les projets de vie professionnelle des personnes porteuses de handicap. C'est sur ces valeurs que nous avons constitué un réseau solide et tissé des liens durables avec les entreprises privées et organismes publics. C'est encore sur ces valeurs que nous avons choisi de promouvoir, accompagner et développer le secteur des ESAT et Entreprises Adaptées. Nous avons cru en leurs projets, nous avons cru en leurs rêves et nous continuons d'y croire chaque jour ! Ce nouveau projet associatif en est la plus belle confirmation.



Michèle GARDET,
Membre de l'équipe fondatrice
de l'association et Présidente
d'honneur d'Hosmoz



Découvrez
la vidéo des 40 ans
de l'association

* Cf glossaire p. 22-23

“ FAIRE GRANDIR LA VALEUR PAR L’INCLUSION, ” UNE PROMESSE POUR GUIDER L’ACTION DE L’ASSOCIATION

Hosmoz est convaincu que **l’inclusion sociale est un véritable levier stratégique qui favorise la dynamique économique et responsable** des entreprises privées et organismes publics : l’engagement sociétal, loin d’être une charge ou une contrainte, est plus que jamais vecteur de performance économique, mais aussi synonyme d’une meilleure résilience, d’une plus grande attractivité de la marque employeur, et d’une différenciation commerciale à l’égard de ses concurrents.

L’Observatoire des achats inclusifs 2025* rappelle ainsi que **les politiques d’achats inclusifs** des entreprises privées et organismes publics ont pour principaux objectifs **d’améliorer l’impact environnemental et**

sociétal de leur organisation; et de **proposer à leur clientèle une offre plus responsable et made in France**. Et le résultat est là : les entreprises les plus engagées sont deux fois plus nombreuses à atteindre leurs objectifs de chiffres d’affaires (étude Impact France et des Enjeux et des Hommes**).

C’est porté par cette vision qu’Hosmoz poursuit **l’objectif de participer activement à positionner l’inclusion sociale comme un standard dans les pratiques d’achats et de recrutement** des entreprises privées et organismes publics, en *promouvant*, en *accompagnant* et en *développant* leurs relations économiques avec les ESAT et Entreprises Adaptées.

LES VALEURS D’HOSMOZ, SOCLE DE L’ASSOCIATION

HUMANITÉ

En respectant les altérités et les plaçant avec bienveillance au centre de son action, Hosmoz valorise la richesse de chacune.

PARTAGE

En fédérant ESAT et Entreprises Adaptées, entreprises privées et organismes publics, et personnes en situation de handicap, Hosmoz crée une dynamique d’échanges et des synergies bénéfiques pour toutes et tous.

ENGAGEMENT

En structurant sa démarche professionnelle dans une perspective durable et responsable, Hosmoz se place au service de l’humain et de la Société.

RECHERCHE D’EXCELLENCE

En agissant aux côtés des structures de l’ESS, Hosmoz additionne les compétences en faveur de l’innovation sociétale.

*Observatoire des achats inclusifs, une étude Hosmoz réalisée par OpinionWay, en partenariat avec Linklusion, le Marché de l’inclusion et l’ObsAR, septembre 2025

**L’engagement en matière de durabilité au service de la performance économique des entreprises, étude Impact France et Des Enjeux & des Hommes, octobre 2025

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET TERRITORIALE AU CŒUR DES ENGAGEMENTS D'HOSMOZ

UNE ORGANISATION OUVERTE, ENGAGÉE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

L'organisation d'Hosmoz s'attache à donner la voix aux deux parties : ESAT et Entreprises Adaptées d'une part, entreprises privées et organismes publics d'autre part.

LA GOUVERNANCE

- Un Conseil d'Administration fixe les orientations : il est constitué de 30 personnes qualifiées, issues pour l'essentiel de structures fortement engagées dans l'activité professionnelle de personnes en situation de handicap.
- Quatre Collèges représentant les ESAT, Entreprises Adaptées, les Groupements régionaux ; les entreprises privées et organismes publics partenaires ; et des Personnalités Hautement Qualifiées.
- Un Bureau de 8 personnes, élues par le Conseil d'Administration, associe le monde des ESAT et Entreprises Adaptées, et le monde des entreprises privées et organismes publics pour porter les missions d'Hosmoz.
- Une Commission Éthique & Gouvernance, indépendante et pérenne, se tient vigilante à la cohérence des modalités déployées avec les finalités attendues.

La conduite de chaque partie d'Hosmoz s'aligne sur une Charte d'éthique et des valeurs, définie en 2008, actualisée en 2021.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

L'équipe permanente est placée sous l'autorité d'une Direction générale, qui rend compte au Conseil d'Administration. L'équipe est structurée autour de deux pôles opérationnels pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande :

- Un pôle dédié à l'accompagnement des entreprises privées et organismes publics partenaires pour le développement de leurs achats inclusifs et responsables.

- Un pôle dédié à l'accompagnement des ESAT et des Entreprises Adaptées pour le développement de leurs activités commerciales.

Ces deux pôles s'appuient sur deux autres fonctions : un pôle Communication et relations institutionnelles et un pôle Gestion administrative, financière et RH.

LES DÉLÉGUÉ-ES EN RÉGION

Les délégué-es en région sont bénévoles de l'association et exercent en parallèle des fonctions de direction d'ESAT ou d'Entreprise Adaptée. Leur rôle consiste à représenter Hosmoz localement et contribuer à développer le maillage territorial.

[Retrouvez l'organigramme de l'équipe opérationnelle et les membres de la Gouvernance](#)



UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE RESPONSABLE

En lien direct avec ses valeurs fondatrices, sa vision associative et les attentes sociétales, Hosmoz s'engage pleinement dans une démarche d'exemplarité en matière de développement responsable. Cette dynamique, impulsée par la Présidence et la Direction générale est aujourd'hui animée par l'ensemble de l'équipe qui l'enrichit sur toutes les thématiques opérationnelles : réduction de l'empreinte carbone, achats responsables*, systèmes d'information, actions de communication internes et externes, politique de ressources humaines et qualité de vie au travail, etc.

Cette démarche présente deux objectifs : poursuivre l'engagement responsable d'Hosmoz et être en mesure d'accompagner en parallèle les ESAT et Entreprises Adaptées dans leur propre démarche de responsabilité sociétale.

● LABELS ET CERTIFICATIONS



Développant des solutions dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux, Hosmoz a ainsi obtenu le niveau exemplaire des labels Engagé RSE et Responsibility Europe délivrés par l'AFNOR Certification en 2022 (et renouvelés en 2025), ainsi que la médaille Platinum EcoVadis 2025.

● UN EMPLOYEUR ENGAGÉ ET INCLUSIF

Fidèle à sa mission, Hosmoz place l'inclusion professionnelle au cœur de son action et s'engage en tant qu'**employeur pour l'égalité des chances et la non-discrimination**. Avec un taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap de 14%, une charte de télétravail favorisant un rythme hybride et flexible, adapté aux besoins professionnels et personnels de chacune, Hosmoz est membre de l'AFMD (Association Française des Managers de la Diversité) et signataire de la Charte de la Diversité.

* Cf glossaire p. 22-23



**LE PROJET.
ASSOCIATIF
2026-2030**

FACILITER LES COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Face aux exigences citoyennes croissantes et aux réglementations françaises et européennes en matière d'engagement sociétal, **la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE/RSO*) s'impose désormais comme un levier stratégique majeur de transformation, de différenciation et de performance.**

De plus en plus conscientes de ces enjeux, les entreprises privées et organismes publics sont en pleine refondation de leurs pratiques pour exploiter ce vecteur de compétitivité. En 2024, près des ¾ étaient ainsi engagées dans une politique RSE/RSO, s'orientant notamment vers des chaînes d'approvisionnement plus locales et durables en faisant pour la grande majorité d'entre elles (87%) des achats responsables au axe stratégique de leur politique RSE/RSO**.

En parallèle, les Entreprises Adaptées et ESAT, pionniers sur les enjeux d'inclusion et de qualité de vie au travail, apportent à chaque personne un accompagnement personnalisé, renforcent l'autonomie et permettent finalement à chacune de trouver sa place dans le monde du travail en particulier, et dans la société en général.

Déployant une capacité d'adaptation unique à l'égard des personnes qu'ils accompagnent, les ESAT et Entreprises Adaptées ont fait de cette expertise un atout majeur pour répondre aux attentes de leurs clients avec agilité et sens de l'innovation.

Proposant une large gamme de produits et services à la qualité reconnue, et présents sur l'ensemble des territoires, **les ESAT et Entreprises Adaptées se révèlent être les alliés économiques idéaux pour accompagner la performance économique et**

sociétale de leurs clients, en mesure de répondre de concert à 3 défis intimement liés les uns aux autres : **inclusion sociale, impact économique local et transition écologique.**

Or, pour se saisir de ces opportunités, répondre aux attentes globales des entreprises privées et organismes publics, et surtout assurer la pérennité de leur mission, ces prestataires inclusifs doivent plus que jamais tisser des liens entre eux et auprès des structures de l'ESS.

En tant que tête de réseau économique des ESAT et Entreprises Adaptées, Hosmoz poursuivra sa mission au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap en accompagnant cette dynamique, en renforçant son **rôle de facilitateur, et en développant de nouvelles coopérations économiques territoriales.**



* Cf glossaire p. 22-23

** Observatoire des achats inclusifs, une étude Hosmoz réalisée par OpinionWay, en partenariat avec Linklusion, le Marché de l'inclusion et l'ObsAR, septembre 2025



Pour mener à bien son action, l'association s'appuiera notamment sur son fonds de dotation et sa structure de conseil déclarée en qualité d'entreprise de l'ESS.

hosmoz
Fonds de **dotation**

Accompagner le réseau de prestataires inclusifs face aux enjeux de demain.

Visant à soutenir des projets d'intérêt général, **Hosmoz Fonds de dotation** a pour but de faciliter le développement et la structuration de l'offre des ESAT et Entreprises Adaptées pour répondre à 3 impératifs de responsabilité collective : inclusion sociale, production locale, urgence climatique.

hosmoz
Conseil

Développer les relations économiques à fort impact inclusif.

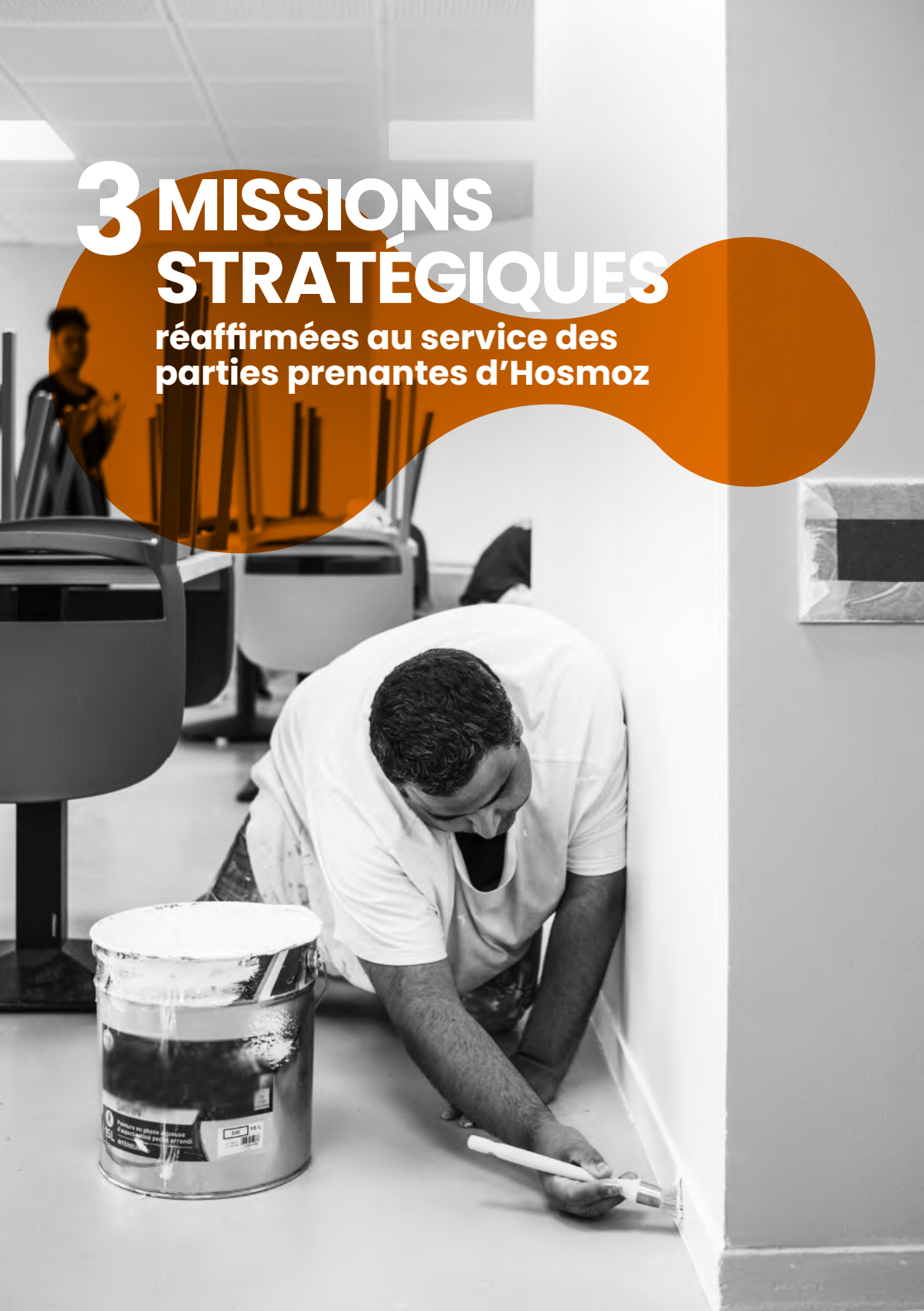
Hosmoz Conseil été créé pour soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de fragilité, éloignées de l'emploi, et contribuer au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative.

“ *Hosmoz est une sorte de coopérative de développement partagé des ESAT et Entreprises Adaptées proposant une mutualisation d'outils qui leur sont indispensables : acculturation économique, formation, et valorisation des compétences du travail de ces structures singulières.* ”

ANTOINE DÉTOURNÉ - Délégué général chez ESS France

3 MISSIONS STRATÉGIQUES

réaffirmées au service des
parties prenantes d'Hosmoz



PROMOUVOIR

DES RELATIONS ÉCONOMIQUES CRÉATRICES DE VALEUR ET D'INCLUSION EN METTANT EN AVANT LES ACTIONS MENÉES PAR LES ESAT ET ENTREPRISES ADAPTÉES ET LEURS CLIENTS



C'est faire des ESAT et Entreprises Adaptées des **structures reconnues par le plus grand nombre pour l'étendue et la qualité de leur offre**, leur capacité d'adaptation et leur impact sociétal sur les territoires.



C'est **valoriser les démarches et projets inclusifs** exemplaires des entreprises privées et organismes publics.



C'est **mettre en lumière les savoir-faire et compétences** des professionnel·les en situation de handicap.

Pour ce faire, Hosmoz s'appuie sur son **modèle en réseau(x) pour fédérer** autour des ESAT et Entreprises Adaptées leurs parties prenantes et développer des actions de communication individuelles ou collectives :

👉 **Initier et/ou participer à des campagnes de notoriété** destinées à sensibiliser tous les publics (personnes prescriptrices ou en charge des achats au sein d'entreprises privées et d'organismes publics, mais aussi étudiant·es, citoyen·nes, etc.) sur le rôle des ESAT et Entreprises Adaptées et les savoir-faire des professionnel·les en situation de handicap.

👉 **Jouer un rôle de plaidoyer** pour porter la voix des ESAT et Entreprises Adaptées auprès des pouvoirs publics, des entreprises privées et des organismes publics sur le volet économique, en complémentarité avec d'autres structures clés du médico-social ou de l'inclusion au sens large.

👉 **Organiser et/ou participer à des événements** (salons spécialisés, tables rondes et conférences thématiques, trophées, etc.) visant à valoriser les structures du secteur et à sensibiliser leurs parties prenantes.

👉 **Développer des ressources** (études et Observatoire, outils de communication locale) destinées à accompagner la promotion des structures sur les territoires.

“ Je souligne le professionnalisme d'Hosmoz. Une tête de réseau avec la maîtrise de son plaidoyer et une vraie stratégie de communication.

JEAN-FRANÇOIS PASCAL - Délégué ministériel adjoint à l'Economie Sociale et Solidaire

“ Nous avons deux points communs avec Hosmoz : la conviction que le secteur dit “protégé” est indispensable pour l'avenir de l'emploi en France, et une volonté commune d'avancer ensemble pour mieux coopérer avec les responsables achats et mieux informer le grand public.

MARIE-AUDE TORRES MAGUEDANO - Directrice générale de l'Unapei

ACCOMPAGNER

LA MISE EN RELATION ENTRE ESAT, ENTREPRISES ADAPTÉES ET LEURS FUTURS CLIENTS EN FAVORISANT DES COLLABORATIONS ÉCONOMIQUES PÉRENNES



C'est **soutenir et outiller les ESAT et Entreprises Adaptées dans leur développement commercial local** pour les positionner comme des structures économiques compétitives et responsables sur leurs territoires, reconnues pour la qualité de leurs prestations et leur capacité d'adaptation face aux attentes de leurs clients.



C'est **conseiller et accompagner les entreprises privées et organismes publics** à toutes les étapes de leurs projets d'achats inclusifs, en réponse à leurs enjeux sociaux, commerciaux et/ou sociétaux.



C'est **développer des relations commerciales pérennes et innovantes** qui valorisent le savoir-faire et le développement des compétences des professionnels en situation de handicap.

Fidèle à son **rôle historique d'intermédiation économique**, Hosmoz mène dans cette optique plusieurs actions prioritaires :

🔗 **Développer des outils et événements de mise en relation**, à travers la plateforme hosmoz.fr proposant des services digitaux uniques, ainsi que des rendez-vous tout au long de l'année facilitant les échanges, collaborations et partages de bonnes pratiques entre pairs, prestataires et clients, tant à l'échelle régionale que nationale.

🔗 **Conseiller les organisations au plus près de leurs enjeux économiques** via une offre de services ciblés et des parcours de formation :

- pour accompagner les ESAT et Entreprises Adaptées sur des besoins de développement économique, commercial et marketing, mais aussi de soutien juridique et réglementaire;
- pour accompagner les entreprises ou organismes publics (directions achats, RH, RSE, ainsi que les personnes prescriptrices et en charge des relations commerciales) dans leurs projets d'achats, de vente et/ou de recrutements inclusifs.

🔗 **Pérenniser et renforcer les relations économiques entre les ESAT et Entreprises Adaptées et les entreprises privées et organismes publics de leurs territoires** (notamment les Petites et Moyennes Entreprises, les Entreprises de Taille Intermédiaires et les collectivités locales).

“ *Le rôle d'Hosmoz est de faire émerger des opportunités économiques pour les ESAT et les Entreprises Adaptées sur les territoires en valorisant leur image auprès des entreprises et en favorisant le développement des activités commerciales adaptées et pertinentes ainsi que les liens avec les organisations dites “ordinaires”.*

NATHALIE GYOMLAI – Présidente d'ANDICAT

“ *Hosmoz est un réseau dynamique qui permet de créer du lien entre le monde du handicap et les entreprises.*

NATHALIE LEROY – Déléguée générale du CNA – Conseil National des Achats

“ *Hosmoz facilite la maïeutique favorisant le lien entre ESAT-Entreprises Adaptées et entreprises.*

HUGUES DEFOY – Directeur de l'excellence opérationnelle à l'AGEFIPH



DÉVELOPPER

LES COOPÉRATIONS ET PROJETS INCLUSIFS DE DEMAIN POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX DES ESAT ET ENTREPRISES ADAPTÉES ET DE LEURS CLIENTS



C'est **soutenir la création de projets innovants et responsables** au sein des ESAT et Entreprises Adaptées. C'est **encourager les coopérations stratégiques** entre ces structures inclusives elles-mêmes, mais aussi avec celles de l'IAE et plus globalement de l'ESS, afin d'accéder ensemble à de nouveaux marchés sur les territoires, et assurer leur pérennité économique, en réponse à leur mission d'inclusion.



C'est, ensemble, - toutes structures de l'ESS confondues - **offrir un accès facilité et une réponse aux problématiques d'achats inclusifs et responsables** des entreprises privées et organismes publics, qu'il s'agisse d'accompagner la définition de leur stratégie générale comme la mise en œuvre de projets d'achats spécifiques.



C'est **accompagner des partenariats de proximité et le développement de filières métiers** encourageant la montée en compétences des professionnel·les en situation de handicap et facilitant le cas échéant des passerelles vers le milieu dit « ordinaire » de travail.

Avec l'ambition de devenir un partenaire incontournable en matière d'achats inclusifs, Hosmoz mène plusieurs actions structurantes :

- 🔗 **Organiser la rencontre et faciliter l'interconnaissance** entre ESAT, Entreprises Adaptées, structures de l'IAE et de l'ESS sur les territoires.
- 🔗 **Fédérer ces prestataires responsables autour des projets d'achats inclusifs** de leurs futurs clients.
- 🔗 **Engager et soutenir les ESAT et Entreprises Adaptées dans le développement de leur démarche RSE/RSO** en structurant, déployant et labellisant les initiatives en la matière, pour les aider à répondre aux attentes de plus en plus exigeantes de leurs clients.
- 🔗 **Favoriser des parcours et filières métiers** dans lesquels l'achat inclusif est un levier stratégique de montée en compétences et de recrutement de personnes en situation de handicap.

“ *Hosmoz doit aller plus loin dans le déploiement de son positionnement auprès des ESAT, des Entreprises Adaptées et de façon générale du développement économique par l’insertion.*

FABRICE VAN KOTE - Membre du bureau de l’UNEA et Secrétaire général de l’ANRH

“ *Il faut que nous portions toutes et tous un langage et des outils communs. Face aux enjeux européens et internationaux et aux risques de dilution des valeurs, il est important de renforcer la cohésion et les messages pour s’assurer que nos valeurs sont maintenues.*

PIERRE PELOUZET - Médiateur des entreprises et Président de l’ObsAR



EN SYNTHÈSE

À travers son projet associatif 2026-2030, Hosmoz s'appuiera sur son rôle fédérateur auprès des ESAT et Entreprises Adaptées, de leurs clients et plus globalement des structures de l'ESS afin de faciliter et développer les coopérations économiques sur les territoires.

Pour mener son action, l'association s'appuie sur trois missions stratégiques réaffirmées au service d'une raison d'être originelle : favoriser l'insertion par le travail du plus grand nombre de personnes en situation de handicap, dans la continuité de chaque projet professionnel.





Remerciements aux nombreuses parties prenantes internes et externes ayant contribué à la rédaction et à la réalisation de ce projet associatif validé lors du Conseil d'Administration du 28 mai 2026. S'appuyant sur le travail collaboratif mené en 2024 dans le cadre du lancement de la marque Hosmoz issue de la fusion entre le Réseau Gesat et Handeco, cette feuille de route 2026-2030 est le fruit d'une démarche de co-construction :

- 4 ateliers de travail ont été dédiés à l'actualisation du projet associatif, et destinés aux membres de la Gouvernance et de l'équipe opérationnelle, aux responsables d'ESAT, d'Entreprises Adaptées, de groupements, mais aussi d'entreprises privées et organismes publics clients.
- 11 interviews de personnalités issues du secteur du handicap et de l'ESS ont été menées.
- 3 ateliers ont été consacrés spécifiquement aux missions associatives, en présence de membres de la Gouvernance et de l'équipe opérationnelle à l'occasion du Conseil d'Administration de décembre 2025.
- La revue du document a été opérée par un comité de relecture de volontaires, par les membres du Bureau et de la Commission Éthique & Gouvernance.

GLOSSAIRE

ACHATS RESPONSABLES

Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains. (Source : AFNOR)

ACI

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle à des personnes en parcours d'insertion. Ces activités s'inscrivent dans le champ de l'utilité sociale, ce qui permet de ne pas distordre la concurrence. La commercialisation de leurs biens est encadrée : les recettes engendrées ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30% des charges liées à leurs activités (50% dans certains cas). (Source : Le Marché de l'Inclusion)

AI

Conventionnée par l'État, l'association intermédiaire (AI) contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte de particuliers, d'associations, de collectivités locales, d'entreprises...

L'association intermédiaire effectue un « prêt de main d'œuvre » à titre onéreux. (Source : Ministère du Travail et des Solidarités)

EA

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du Code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55% de travailleurs et travailleuses handicapés parmi ses effectifs de production. Leur vocation est de soutenir l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel des salariés handicapés et d'accompagner la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec les autres employeurs. Ces salariés sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail. Anciennement « atelier protégé ». (Source : Code du Travail Numérique)

EATT

L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire a pour activité exclusive la mise à disposition à titre onéreux de professionnelles en situation de handicap dans le cadre de contrats de travail temporaire (contrat de mission ou CDI intérimaire). Ces contrats doivent permettre l'acquisition d'une expérience professionnelle, un accompagnement individuel et l'accès à des formations notamment pré-qualifiantes et qualifiantes favorisant la réalisation des projets professionnels et de les promouvoir en situation de travail. (Source : UNEA)

EI

Une entreprise d'insertion (EI) propose l'accès à l'emploi et un accompagnement socioprofessionnel à des

personnes éloignées de l'emploi : personnes demandeuses d'emploi de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification, etc. Une entreprise d'insertion est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. (Source : Ministère du Travail et des Solidarités)

ESAT

Les Établissements ou Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) accueillent des personnes handicapées dont les capacités de travail ne leur permettent, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise dite « ordinaire » ou dans une entreprise adaptée, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Ils leur offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. La personne handicapée accueillie en ESAT n'a pas le statut de salariée. Elle doit signer, avec l'ESAT, un contrat d'accompagnement par le travail. (Source : Ministère du Travail et des Solidarités)

EITI

Les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) permettent à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement. (Source : Ministère du Travail et des Solidarités)

ESS

Constituées de structures diverses, associations, mutuelles, coopératives ou fondations, les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ont pour objectif de favoriser la création d'emplois dans une perspective d'insertion et de réinsertion, pour une plus grande cohésion sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire. (Source : Chambre du Commerce et de l'Industrie)

ESUS

L'article 11 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a réformé l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale, dit agrément « ESUS », afin d'en préciser les critères d'attribution et de lui donner une cohérence d'ensemble, notamment suite à l'inclusion dans l'ESS (prévus par l'article 1er de cette loi), de nouvelles formes de sociétés commerciales régies par le code de commerce. Pour bénéficier de cet agrément, l'activité des demandeurs devra ainsi être orientée de manière substantielle vers la recherche d'une utilité sociale, au sens de l'article 2 de la loi, cette définition recouvrant principalement : le soutien à des publics vulnérables, ainsi que la création ou le maintien de solidarités territoriales. La présente instruction vise

à harmoniser les modalités d'agrément sur le territoire et à améliorer la qualité du processus d'instruction. S'appuyant sur des exigences précises de documentation faites aux entreprises demandeuses, elle s'attache en particulier à faciliter le plus possible le travail d'analyse des dossiers par les services instructeurs. L'enjeu est notamment d'assurer une meilleure qualification des entreprises solidaires, à la fois plus stable et plus prévisible, en vue mobiliser davantage d'investisseurs au financement des nouvelles forme d'entrepreneuriat recherchant un impact social. (Source : Légifrance)

ETTI

Entreprise d'intérim, l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) a ceci de particulier que son activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions. (Source : Ministère du Travail et des Solidarités)

FONDS DE DOTATION

Un fonds de dotation est un organisme à but non lucratif, créé par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, pour une durée déterminée ou indéterminée. Le fonds de dotation réalise une œuvre ou une mission d'intérêt général, ou aide un autre organisme à but non lucratif à accomplir une œuvre ou une mission d'intérêt général en lui accordant des financements. Toute œuvre utile à la collectivité à une période donnée est d'intérêt général. Il peut s'agir d'une œuvre à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. Les entreprises mécènes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant des versements. (Source : Service Public)

HANDICAP

Selon les termes de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Cette définition est inspirée de la classification internationale du handicap. La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 a renoncé à une approche strictement médicale du handicap.

Visant à faciliter le maintien en milieu ordinaire, elle est considérée comme une refondation de la politique du handicap. (Source : Vie Publique)

IAE

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accom-

pannement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. (Source : Ministère du Travail et des Solidarités)

OETH

Pour favoriser le développement de l'emploi des personnes handicapées, depuis 1987, la loi oblige toute entreprise ayant au moins 20 salariées à employer des salariées en situation de handicap dans une proportion de 6% de son effectif total, dite obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). (Source : AGEFIPH)

RSE/RSO

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ou des Organisations (RSO) est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. En d'autres termes, la RSE/RSO désigne la contribution des entreprises et organisations aux enjeux du développement durable. Une entreprise ou organisation qui pratique la RSE/RSO va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE/RSO autour de 7 thématiques centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommatrices et consommateurs, les communautés et le développement local. (Source : Ministère de l'Économie et des Finances)

STPA

Le secteur du travail protégé et adapté (STPA) se caractérise par 2 types d'établissements : les Entreprises Adaptées (EA), et les Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT). Leur objectif est d'accompagner les personnes en situation de handicap à développer leurs compétences. De plus, les usagers d'ESAT bénéficient d'un soutien médico-social et d'un accompagnement pour développer et faire évoluer leur projet professionnel.

En France, environ 172 000 personnes en situation de handicap travaillent au sein des ESAT et EA. Il n'y a pas moins de 1 100 Entreprises Adaptées et quelques 1 500 ESAT sur le territoire national. (Source : Hosmoz)

TIH

Le statut de Travailleur Indépendant Handicapé (TIH) est la combinaison du statut de travailleur ou travailleuse handicapé(e) (TH) et du statut de travailleur ou travailleuse indépendant(e) (TI). En France, on estime à plus de 80 000 le nombre de TIH. Bien que ce statut ait été officiellement reconnu par la loi en 2016, il demeure encore largement méconnu, que ce soit des entreprises, des organisations, ou même des TIH. (Source : Linklusion)

